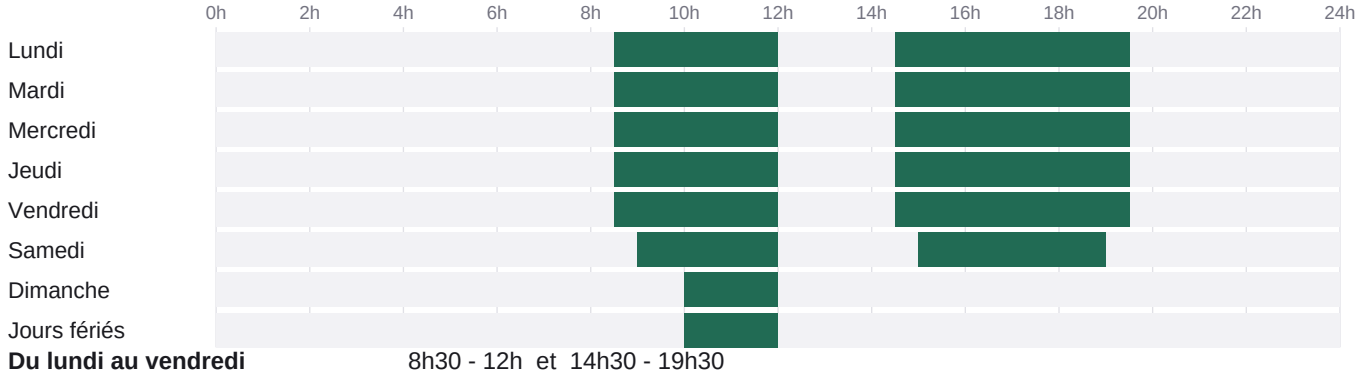
Horaires des travaux bruyants à Val d'Anast

35330 · Ille-et-Vilaine (35) · 3 930 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal n° 2021-91 - Réglementation pour la lutte contre le bruit, signé le 15 octobre 2021 (article 7). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h30 - 12h et 14h30 - 19h30
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazons, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc...., ne peuvent être effectués que : - Les jours ouvrés de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; - Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; - Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »

Texte officiel : https://www.valdanast.fr/wp-content/uploads/2026/02/AM2021-91-Lutte-contre-le-bruit.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté municipal n° 2021-91 - Réglementation pour la lutte contre le bruit, signé le 15 octobre 2021 (article 5). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux bruyants sur la voie publique ainsi que sur les chantiers proches des habitations devront être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens. »

Texte officiel : https://www.valdanast.fr/wp-content/uploads/2026/02/AM2021-91-Lutte-contre-le-bruit.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.